

COMMUNIQUE DE PRESSE

ANNECY, LE lundi 20 février 2012

COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil général s'engage pour l'enseignement supérieur, l'économie et le développement rural

Parmi les nombreux dossiers qui figuraient à l'ordre du jour de sa séance du Lundi 20 janvier 2012, la Commission Permanente du Conseil général de la Haute-Savoie a notamment réaffirmé son engagement en faveur de l'enseignement supérieur en Pays de Savoie et du développement rural et économique du territoire.

CONTRIBUTION A LA REFLEXION SUR LE DEVENIR DE L'UNIVERSITE DE SAVOIE

« Sans vouloir nous immiscer dans le cadre de la gouvernance ou du renouvellement des instances universitaires, nous souhaitons pouvoir donner notre avis sur l'avenir de notre Université des Pays de Savoie et son évolution » a indiqué Christian Monteil, Président du Conseil général de la Haute-Savoie, en amont de la proposition de délibération soumise à la Commission Permanente.

Les établissements membres du PRES *Université de Grenoble* et leurs partenaires* ont élaboré une réponse collective à l'action « Initiatives d'excellence » (IDEX), composante essentielle du Grand emprunt national lancé par le Président de la République en décembre 2009. Si le projet « Grenoble Université de l'Innovation » (GUI+) n'a pas été retenu lors de la première vague de sélection, **la volonté de constituer une université unique, de rang mondial, ambitionnant - dans un contexte concurrentiel national et international difficile - de se positionner parmi les toutes meilleures universités européennes dans les dix années à venir est forte. Cette structure regrouperait alors les pôles de Grenoble et des Pays de Savoie. C'est donc bien la question-même du devenir de l'Université de Savoie en tant qu'établissement autonome qui est posée.**

Or, les collectivités des Pays de Savoie, qu'il s'agisse des deux Conseils généraux, de la Communauté d'Agglomération d'Annecy ou de l'Assemblée des Pays de Savoie, se sont **historiquement impliquées** dans le financement des investissements et, depuis 2004, dans des contributions conséquentes au fonctionnement de l'Université de Savoie. Elles ont donc toute légitimité à demander d'**être associées à une réflexion** dont l'issue peut bouleverser le panorama des formations universitaires sur les Pays de Savoie.

Ainsi, bien que le Conseil général de la Haute-Savoie considère que la démarche semble bien s'inscrire en anticipation d'évolutions que l'on pressent au plan national, pour la Commission permanente une telle évolution structurelle ne peut s'envisager que construite collectivement, avec **3 exigences premières :**

- que notre « université de territoire » ne se trouve pas purement et simplement diluée dans le pôle grenoblois,
- que les acteurs politiques et économiques des Pays de Savoie aient toute leur place dans les instances de réflexion puis dans les organes de gestion du pôle,
- que, dans ce cadre, puissent être débattues d'autres options que celles envisagées jusque là par les porteurs du projet GUI+.

CHIFFRES CLES :

INITIATIVES D'EXCELLENCE

Sur les 35 milliards d'€ du Grand emprunt, 19 milliards sont réservés à l'enseignement supérieur et à la recherche dont **7,7 milliards d'€** pour les IDEX.

L'AIDE DU CG74 A L'UNIVERSITE DE SAVOIE :

>Le CG74 et la C2A contribuent à hauteur de plus de **3,5 M€** (soit 35,4%) aux constructions de locaux sur le site d'Annecy-le-Vieux (CPER 2007-2013), opérations pour lesquelles le Conseil général assure la maîtrise d'ouvrage en plus de l'apport gratuit du foncier.
>L'APS s'est engagée sur une enveloppe annuelle de **1,2 M€** au titre du contrat 2011-2014 avec l'Université de Savoie.

La Commission Permanente fait donc les propositions suivantes :

1. La question du devenir de l'Université de Savoie doit faire l'objet d'une **réflexion associant aux responsables universitaires les représentants des deux Conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie, de l'Assemblée des Pays de Savoie et des agglomérations d'Annecy, Chambéry et Aix-les-Bains.**

2. L'objectif premier étant de conférer « *une lisibilité mondiale* » au nouveau pôle, **la réflexion devra être ouverte au choix du périmètre le plus approprié** : un périmètre académique pour une université « *GRENOBLE-ALPES* », tel qu'envisagé par les porteurs du projet GUI+ ou un périmètre régional pour une grande université « *RHONE-ALPES* », sans doute susceptible de conférer un label plus prestigieux à l'international. Dans les deux cas, la réflexion devra prendre en compte la proximité des universités et grandes écoles de GENEVE et de la Suisse romande, compte tenu de leur impact pour les étudiants du nord du sillon alpin.

3. **Il faudra prendre en compte les atouts démontrés des « universités de territoire »** : immersion dans le paysage économique et proximité des populations. Pour les Pays de Savoie, cette prise en compte implique la confortation des 4 pôles d'excellences soutenus par l'APS (En Savoie : « *éco-technique* » et « *montagne* », en Haute-Savoie : « *mécatronique et management* » et « *Image en mouvement-Hypermédia* »).

4. **La construction du nouveau pôle devra se faire de façon collégiale et sur des bases claires, notamment pour le choix du statut juridique et pour le mode de gouvernance.**

Les élus des Pays de Savoie sont très attachés au principe d'un « *grand établissement* » au sein duquel l'Université de Savoie subsisterait, gardant notamment la maîtrise de ses recrutements et de ses partenariats avec le monde des entreprises ou les territoires. C'est une condition majeure à la poursuite de l'implication des Conseils généraux et des agglomérations dans les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) futurs, mais aussi à la pérennisation des contrats quadriennaux financés par l'Assemblée des Pays de Savoie.

5. **Dans la perspective des échanges souhaités avec les responsables universitaires, les Présidents des 2 Conseils généraux organiseront en 2012, chacun sur leur territoire, la concertation nécessaire avec les représentations politiques et économiques.**

** Projet GUI+ porté par 14 institutions partenaires du PRES de Grenoble : les 3 universités de Grenoble, l'Institut National Polytechnique, l'Institut d'Etudes Politiques, l'Ecole de Management de Grenoble, l'Ecole d'Architecture de Grenoble, le CHU, le CEA, le CEMAGREF, le CNRS, l'INRIA, l'INSERM et l'Université de Savoie.*

AFFAIRES ECONOMIQUES

La Commission permanente a voté le versement de **plus de 160 000 € de subventions pour soutenir des associations et acteurs de la promotion et de l'animation économique du territoire** : Actif 74, l'Institut des techniques d'ingénieur de l'Industrie 2 Savoie, l'Ecole des Managers de la Haute-Savoie, Meilleurs ouvriers de France, Réseau Entreprendre Haute-Savoie, Arve Giffre Initiative, Chablais Léman Développement, Annecy Initiative, Genevois Haut-savoyard Initiative, Outdoor Sports Valley (45 000 € ont été attribués à ce pôle d'industries dédié aux sports outdoor couvrant l'arc alpin, de Grenoble à Innsbruck).

DEVELOPPEMENT RURAL

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur du développement rural, pour lequel le Conseil général consacrera près de 4 M€ en 2012, la Commission permanente a voté le versement de **près de 100 000 € pour le soutien à l'organisation et au développement des dynamiques de filières (animales et forêts-bois)** : 23 000€ ont été attribués au Syndicat Départemental des Eleveurs de Moutons de Haute-Savoie ; 50 000 € à la Filière Bois Haute-Savoie Mont-Blanc (FIB74) ; 25 000€ à l'Union des Groupements de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs.

REPERES :

La **Commission permanente** du conseil général est une émanation de l'Assemblée départementale, composée à la proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés. Elle a pour mission de statuer sur les affaires courantes du département, en assurant la permanence de l'assemblée départementale, qui lui donne délégation, entre chaque réunion ou session. Elle se réunit toutes les 2 ou 3 semaines et délibère sur de nombreux dossiers.

CONTACTS PRESSE :

Alexandra Carraz
Responsable Presse

Cécile Menu
Attachée de Presse
04 50 33 50 01